

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25.02.2019 – 19 HEURES 30

Etaient présents : M. LAPORTE Régis, Maire, Mr NEIRYNCK José, Mme PRUVOST Sonia, M. DEMEY Vincent, Mme VANSTEENKISTE Marine, M. FRANCKE Stéphane, Adjoints, M. DEROO Maurice, Mme DEQUIDT Brigitte, M. POILLON Jean-Claude, M. HAVET Pierre-André, M. PICOTIN Gaëtan, Mme IOOS Ludivine, Mme VANHERSEL Valérie, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Mme HULLAERT Claudie-Anne a donné procuration à M. FRANCKE Stéphane ; Mme PESCH Julie a donné procuration à M. NEIRYNCK José ; M. DUPON Fabien a donné procuration à M. DEMEY Vincent ; Mme MEESEMAECKER Laurence a donné procuration à Mme VANHERSEL Valérie ; Mme SECQ Hélène a donné procuration à Mme VANSTEENKISTE Marine.

Secrétaire de séance : Mme DEQUIDT Brigitte

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2018.

POINTS FINANCIERS

1/ Vote du compte de gestion 2018

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le document budgétaire 2018 dressé par le centre des finances. Le compte de gestion reprend l'ensemble des écritures comptables de l'exercice n-1 et doit refléter celles de la collectivité. Comme c'est le cas, le conseil municipal vote, à l'unanimité, en faveur du compte de gestion 2018 et autorise M. le Maire à le valider.

2/ Vote du compte administratif 2018

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité (moins M. le Maire qui s'est retiré au moment du vote sollicité par M. Neirynek, Adjoint) le compte administratif 2018 arrêté à la somme de 1 849 654.50 € en dépenses et de 1 822 194.52 € en recettes (y compris les reports de l'exercice 2017).

3/ Affectation des résultats 2018

L'excédent en fonctionnement global de 2018 d'un montant de 165 534.37 euros sera affecté intégralement en investissement.

4/ Contribution 2018 DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie)

La commune a adhéré au SIDEN-SIAN pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie ». La cotisation est fixée à 5 € TTC x nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2018, soit un montant de **8 225 €**. Comme les années précédentes, le conseil municipal peut opter pour un versement de cette cotisation sous forme de fiscalisation ou de contribution (inscription de la dépense au budget communal).

Le conseil municipal, invité à se prononcer sur le mode de versement de la cotisation 2019, opte pour la fiscalisation.

5/ Cotisation 2019 au SIECF

Par délibération en date du 31 janvier 2019, le comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations 2019 comme suit :

- Electricité : 3.10 €/habitant
- Gaz : gratuit
- Eclairage public maintenance : 3.00 €/habitant
- Télécommunication numérique : 1.50 €/habitant
- IRVE (borne électrique) : 800 €/borne

La commune d'Herzele est concernée par la compétence électricité (3.10 €/habitant) et la télécommunication numérique (1.50 €/habitant). Le conseil municipal peut opter pour un versement de cette cotisation sous forme de fiscalisation ou de contribution (inscription de la dépense au budget communal). La participation sur la part télécommunication numérique devrait être alléguée par une contribution de la communauté de communes.

Là aussi, le conseil municipal retient le choix du versement de la cotisation 2019 par fiscalisation.

POINTS ADMINISTRATIFS

6/ Mise en œuvre du RIFSEEP

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la fonction publique de l'Etat un nouveau régime indemnitaire applicable aux fonctionnaires de l'Etat. Ce nouveau régime indemnitaire est transposable à la fonction publique territoriale sous réserve de respecter certains préalables.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait été invité à délibérer sur le principe de la mise en œuvre du RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel) lors de la séance du 23 avril 2018. Le dossier, composé d'un projet de délibération, fixant pour chaque cadre d'emplois reflétant le personnel de notre collectivité les conditions d'attribution du RIFSEEP, a reçu un avis favorable du Comité Technique Paritaire Intercommunal du Centre de Gestion de la Fonction Publique le 10 janvier 2019.

Le conseil municipal doit donc, conformément à l'article 31 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires, informer le Centre de Gestion des suites données à son avis sous forme de délibération définitive de mise en place du processus.

Le conseil municipal entérine ce nouveau mode d'attribution de l'indemnité qui se substitue aux indemnités versées antérieurement.

7/ Dénomination des voies du Domaine des Vergers

En vue du démarrage des travaux en cours d'année, Flandre Opale Habitat a besoin de connaître le nom qui sera attribué à chacune des voies nouvelles créées dans le cadre de l'aménagement du Domaine des Vergers.

Le conseil municipal procède à cette attribution de nom à chacune des voies. On retiendra :

- La rue des Tourterelles
- La rue des Mésanges
- La rue des Pinsons
- La rue des Pommiers
- L'impasse des Mésanges

POINT SUR TRAVAUX ET DIVERS

- Modalité de déploiement de la fibre dans les communes de Flandre – SIECF : la vigilance sera de mise lors de la préparation de cette opération d'envergure, lors des réunions de chantier et il s'agira d'être réactifs dès qu'un problème sera constaté. Des études au cas par cas semblent nécessaires. Stéphane FRANCKE, Adjoint à la voirie apporte des précisions sur la mise en œuvre de ce chantier, à savoir que la fibre linéaire de 30 à 40 mètres du domaine public à l'entrée en domaine privé sera prise en charge par les opérateurs. Si ce linéaire passe de 40 à 200 mètres, des négociations sont possibles avec les opérateurs. La fibre aérienne : sur une longueur de câble de 60 mètres entre deux supports un poteau intermédiaire sera indispensable.
- Création d'une nouvelle association Herzeeloise : M. le Maire annonce la création d'une nouvelle association, de son nom « Collectif Herzeelois » et de ses objectifs : « participer à la vie collective de la commune d'Herzele par le biais d'initiatives citoyennes et de manifestations culturelles menées dans un esprit de solidarité et de tolérance ».
- Toiture église : José NEIRYNCK, Adjoint délégué aux bâtiments relate que le démontage par ECR est terminé, les bois en mauvais état ont été remplacés par l'entreprise chargée de la charpente (Battais charpente). Un bâchage est mis en place au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les délais d'avancement du chantier sont respectés.
- Festivités : Vincent DEMEY, Adjoint aux fêtes, annonce que les festivités d'été sont en bonne voie, notamment la grande manifestation de la ducasse de septembre, à savoir le baptême des géants Herzeelois, entourés d'amis dont les invitations sont en cours avec des réponses favorables dans l'ensemble.
- Vincent DEMEY annonce également l'organisation du « parcours du cœur » le 7 avril prochain.
- Vie scolaire et périscolaire : Sonia PRUVOST, Adjointe à la jeunesse, rappelle les travaux de la commission sur l'évolution de l'accueil de loisirs sans hébergement de l'été qui nécessitent des calculs de coût, des modifications de fonctionnement tant pour les parents que pour le personnel d'encadrement. Le projet dans son intégralité sera présenté lors du prochain conseil municipal car il s'agira de fixer le montant de la participation des familles.

- Voirie : pour l'année 2019, sont envisagés la réfection de la rue du Briel et le trottoir traversant rue de la gare. 114 000 € de travaux neufs sont prévus pour la commune d'Herzele dans le budget communautaire. A ce sujet, il précise que 16 kms de voirie sont programmés par an sur les 759 que compte le territoire communautaire.
- M. le Maire annonce qu'un nouveau dépôt de déchets verts sera créé, rue du St Sacrement, à proximité du dépôt de verre. Un enclos propre, bétonné, permettant la rotation des camions chargés de l'enlèvement sera prévu. Le locataire de la parcelle de terre agricole nécessaire, propriété communale, sera avisé de ce chantier, et invité à libérer la surface nécessaire le 11.11.2019.
- Marine VANSTEENKISTE, Adjointe à la culture, fait le point sur l'évolution du réseau « Villages patrimoine » désormais affilié à une fédération. Il n'est pas certain que la commune s'y retrouve dans ce dispositif. De ce fait, Marine suggère, pour ne pas perdre le travail déjà effectué, la création d'une association liée au patrimoine ou un rattachement au comité des fêtes. Projet laissé à la réflexion jusqu'à la prochaine séance du conseil municipal.
- Maurice DEROO, Conseiller municipal délégué et président du Jogging club, annonce l'arrêt des activités de l'association au 31.12.2019. De ce fait, la subvention de fonctionnement 2019 n'est pas sollicitée.

La séance est levée à 21 heures 30.